

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMMISSION DES ÉTUDES

EXTRAIT du procès-verbal de la cinq cent soixante-huitième assemblée ordinaire de la Commission des études de l'Université du Québec à Montréal, tenue le mardi 13 octobre 2020, à 9 heures, par vidéoconférence.

---

### Modalités académiques du trimestre d'hiver 2021

#### RÉSOLUTION 2020-CE-13976

ATTENDU les documents déposés en annexe CE-568-3.5;

ATTENDU les mesures de santé publique et la poursuite des consignes de distanciation sociale pour une durée indéterminée;

ATTENDU la nature exceptionnelle du contexte actuel de pandémie et les impacts de celui-ci tant sur la communauté étudiante, le personnel enseignant que pour l'ensemble des travailleuses, travailleurs de l'Université;

ATTENDU la nécessité d'adopter des mesures de soutien et d'accommodement à la hauteur de cette situation d'exception;

ATTENDU l'adaptation des enseignements et des contenus que requiert la situation d'exception forçant un enseignement en non-présentiel;

ATTENDU que des modalités d'évaluation inclusives en contexte d'enseignement en non-présentiel exceptionnel requièrent dans bien des cas une diversification des moyens d'évaluation;

ATTENDU la résolution 2020-A-18403 adoptée par le Conseil d'administration le 3 avril 2020 modifiant le calendrier universitaire pour le trimestre d'été 2020-2021;

ATTENDU la résolution 2020-A-18508 adoptée par le Conseil d'administration le 23 juin 2020 voulant que le Conseil :

« ADOPTE la modification temporaire de certains articles du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs présentées (*sic*) au tableau des modifications joint en annexe, laquelle prendra fin lorsqu'il n'y aura plus d'étudiantes, étudiants dont la première inscription à un programme d'études de cycles supérieurs a été effectuée au trimestre d'automne 2020 ou avant. »

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Amel Aloui, appuyé par monsieur Benoît Allard, que la Commission des études :

**RÉSOLUTION 2020-CE-13976 (SUITE)**

RECOMMANDE au Conseil d'administration de :

- DEMANDER au Vice-rectorat à la vie académique de donner aux facultés, aux départements et aux programmes la possibilité de repousser d'une semaine le début du trimestre d'hiver 2021, afin de permettre une meilleure adaptation des cours;
- MODIFIER le calendrier du trimestre d'hiver 2021 de manière à ce que la date limite pour l'inscription, le changement de cours et l'annulation sans facturation soit repoussée de deux semaines;
- MODIFIER le calendrier du trimestre d'hiver 2021 de manière à ce que la date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec avec facturation soit repoussée à la date de fin du trimestre;
- MODIFIER le calendrier du trimestre d'hiver 2021 afin que la semaine de lecture ou de relâche se tienne du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021;
- RECONDUIRE les modifications temporaires des articles du Règlement numéro 8 des études de cycles supérieurs mises en place aux trimestres d'été et d'automne 2020, de manière à ce que le trimestre d'hiver 2021 soit un trimestre non comptabilisée dans le régime d'étude des étudiantes, étudiants inscrits dans une activité de l'article 4.2 paragraphe b), c), d), e) et f) du Règlement numéro 8 des études de cycles supérieurs. C'est-à-dire que ni l'absence autorisée, ni l'absence parentale, ni la prolongation, ni le trimestre régulier ne seront ajoutées aux calculs globaux tel que déterminé par le Règlement numéro 8 des études de cycles supérieurs;
- MANDATER le Vice-rectorat à la vie académique pour élaborer des scénarios en vue de permettre la tenue d'examens et de cours en présence, en collaboration avec les facultés et les départements, et de présenter ceux-ci à la Commission des études;
- RECONNAÎTRE la charge de travail que représente l'adaptation, l'encadrement et l'évaluation d'un cours en non-présentiel, et son incidence sur l'expérience pédagogique;
- RÉDUIRE ET PLAFONNER la taille des groupes-cours en non-présentiel en temps de pandémie, par rapport à la taille des groupes-cours habituellement en présentiel, afin de favoriser un meilleur encadrement des étudiantes, étudiants et d'éviter le décrochage scolaire;
- DEMANDER au vice-recteur à la Vie académique de dédoubler les groupes-cours ayant atteint ces plafonds et de prévoir le support nécessaire dans le cas où ce dédoublement ne serait pas possible;
- DEMANDER que ces dédoublements n'entraînent aucune coupure de charges dans les programmes ou départements concernés, mais s'ajoutent aux enveloppes de charges octroyées par la Sous-commission des ressources le 21 mai 2020 par sa résolution 2020-SCR-820 Proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au premier cycle pour l'année 2020-2021;

**RÉSOLUTION 2020-CE-13976 (SUITE)**

- S'ASSURER que l'Université fournisse le matériel et le soutien informatiques aux enseignantes, enseignants pour l'adaptation exceptionnelle et temporaire des cours et des évaluations permettant l'enseignement en mode non-présentiel et pour l'accompagnement des étudiantes, étudiants en période de crise;
- AUGMENTER les ressources en termes d'auxiliaires d'enseignement afin de soutenir l'adaptation, l'encadrement et l'évaluation des cours en non-présentiel;
- DIFFUSER par courriel cette résolution telle qu'adoptée à l'ensemble des membres de la communauté uqamienne.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
POUR : 14  
CONTRE : 4  
ABSTENTION : 1

COPIE CONFORME  
Montréal, le 13 octobre 2020

(s) Jean-Philippe Gingras  
Directeur  
Secrétariat des instances



Le 13 octobre 2020  
AH/rg